

## CONVOCATION

Il est adressé le 28 septembre 2018 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 3 octobre 2018 à 21H00.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération sur accord du prêt d'attente du Crédit Agricole
- Proposition d'achat du local artisanal
- Questions et informations diverses

N° 2018/038

Le maire,



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2018

**PRÉSENTS** : MM. LECOURT Didier, CHEVASSUT S, VILLETTE Roger, BALLEREAU Éric, MMES BORTOLUZZI Monique, RONCALLI Sandrine.

**EXCUSÉES** : Mmes LATAPYE Christine, LECOURT Valérie

**ABSENTS** : Mme MAURIN M, Mr FOURCADE D.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mr Roger VILLETTE

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2018 est adopté à l'unanimité. *Monsieur le maire ajoute à l'ordre du jour deux délibérations pour le groupement d'achat informatique chez Gironde Numérique et sur une future aliénation de chemins.*

- **DÉLIBÉRATION POUR L'ACCORD DU PRET D'ATTENTE** : Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la réception de la convention de prêt moyen terme du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Le prêt n° 10001226325 accorde à la commune la somme de 80 000€ d'une durée de 24 mois avec un taux d'intérêt plancher de 0.45 %. Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **DÉLIBÉRATION GIRONDE NUMÉRIQUE** : Monsieur le maire informe les conseillers municipaux présents du courriel reçu de Gironde Numérique qui peut nous accompagner dans le déploiement d'équipement numérique au niveau de l'école. Nous pouvons solliciter gratuitement un diagnostic afin de vérifier notre infrastructure et les câblages. Nous pouvons également participer à un groupement de commande et bénéficier des tarifs négociés dans un accord cadre. il n'y a pas de coûts pour y adhérer, ni d'engagement financier. Nous devons seulement délibérer. Délibération votée à l'unanimité.

- **DÉLIBÉRATION ALIÉNATION DES CHEMINS** : Suite à la vente de plusieurs parcelles sur la commune, Monsieur le maire expose qu'il est possible d'aliéner plusieurs chemins ruraux. Cette procédure nécessite la nomination d'un commissaire enquêteur afin de réaliser une enquête publique. Monsieur le Maire précise que les frais de notaire, de géomètre et de commissaire enquêteur seront à la charge des acquéreurs dans sa totalité. Les chemins dont l'aliénation est possible sont : CR N° 24 de Faugeroux / CR N° 23 de Déjean / CR N° 42 de l'Auvergne / CR de Laveau en partie. Adopté à l'unanimité

### - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Achat du local artisanal : Monsieur Didier TRISCOS, dirigeant de la SARL SAINT ANDRÉ, demande à racheter le local artisanal qu'il occupe depuis octobre 2015. Après discussion, le Conseil Municipal s'entend sur la somme de 95 000 € à proposer pour vendre le local artisanal.
- Limitation de vitesse au LD Grande Vigne : Mr et Mme Dupuy et Mme Jalley ont envoyé un courrier demandant une limitation de vitesse à 30 km/h sur le CR n°2. L'ensemble des conseillers délibèrent sur la non-importance d'une limitation de vitesse pour une route sans issue desservant seulement 4 habitations. Motion donc refusée.

- Château de St Hilaire : Le permis de construire a été accordé au propriétaire du château mais une prescription a été demandée pour la réalisation et la mise en place d'une protection incendie de même capacité que celle installée face à la médiathèque. La nouvelle réserve incendie sera réalisée en 2019.
- Mr Eric BALLEREAU demande où en est l'évolution de l'association Gym « Ah vos marques l'Oh » de St Hilaire de la Noaille ; monsieur le maire répond qu'à ce jour, elle existe encore mais reste inactive.
- PLUi : Il sera nécessaire de délibérer sur le PADD avant la fin de l'année. Monsieur le maire fera une proposition de 2 hectares constructibles à prévoir auprès de la Commission Urbanisme de la CDCRSG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 45.

Le maire

Le Conseil Municipal

Le secrétaire